



RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

A diffuser à l'ensemble des participants

Les Club Rotary Orléans-Val de Loire et Orléans-Péguy organisent le 15 juin 2018 un challenge sportif, à finalité caritative, réunissant des équipes de 4 personnes appartenant à des entreprises publiques ou privées, des collectivités publiques ou des associations.

Les bénéfices réalisés à l'occasion de cette opération seront reversés (voir le flyer de présentation et le site internet : <http://www.challengeorleansmetropole.fr/>)

L'évènement se décompose en deux parties :

1. **Une partie sportive** dont vous trouverez ci-dessous le déroulement, sur la Base de Loisirs de Ile Charlemagne.
2. **Une partie festive** autour d'un **apéritif dinatoire** au cours duquel les résultats seront proclamés, **NOUVEAU ! dans les locaux de l'USO Foot au stade d'Orléans La Source – Rue de Beaumarchais à partir de 19h**

Confirmation de la présence à l'apéritif dinatoire à indiquer à l'inscription.

Nous espérons que ces informations permettront à tous de passer un moment agréable.

En effet, nous vous rappelons que les mots d'ordre pour cette manifestation sont : **sportivité, convivialité et bonne humeur**. Les déguisements seront les bienvenus et **les plus originaux récompensés**.

Attention :

- Dans l'intérêt général nous vous rappelons qu'un **certificat médical datant de moins d'un an est exigé** (ou la copie d'une licence sportive en cours de validité) soit dans l'une des trois disciplines concernées (Canoë, Course à pieds, VTT), soit de la pratique du sport en compétition. Ces documents devront être envoyés dans les meilleurs délais ou remis le jour de l'épreuve. **Les personnes ne satisfaisant pas à cette obligation se verront refuser l'accès à la compétition.**
- Les 2 participants inscrits pour l'épreuve du canoë devront valider lors de l'inscription en ligne leur capacité à savoir nager 25 mètres et à s'immerger.**

Pour que nous puissions afficher **le logo de votre entreprise** sur écran géant pendant la soirée merci de nous le faire parvenir par mail (Au format : JPEG ou TIFF (300DPI) ; **ne pas envoyer d'images trop compressées**, risque de pixellisation. **Mettre le nom de votre société dans le titre de l'image**) à l'adresse suivante: info@challengeorleansmetropole.fr

□ Le Rotary réalise pendant la manifestation un reportage photographique et une vidéo de l'évènement destinés aux participants et à la promotion de cette action auprès des partenaires ; il se réserve le droit de reproduire ces supports en fonction de ses besoins, sans en faire un usage commercial. Tout refus d'être photographié ou filmé devra être explicitement signalé à l'inscription.

- Le Rotary met à votre disposition pour l'épreuve nautique :
- un bateau gonflable (que vous emporterez après l'épreuve) .
 - des rames et
 - des gilets de sauvetage à restituer à la fin du parcours.

Pour l'épreuve de VTT (VTC admis), vous fournirez le vélo et **le Casque à coque rigide (CE1078/1997) qui devra être porté attaché et sans lequel vous ne pourrez prendre le départ.**

CONDITIONS GÉNÉRALES

Un Service d'assistance et de sécurité, ainsi que des commissaires de course, assureront votre sécurité. Un poste de secours sera présent pendant toute la durée de l'épreuve. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.

Les participants aux épreuves et leurs accompagnants conservent la garde et la responsabilité de leurs équipements et effets personnels. Ils doivent également être assurés pour leur responsabilité personnelle et leurs risques corporels soit par leur licence sportive soit par leur police individuelle responsabilité civile.

Les organisateurs et la structure ayant procédé à l'inscription des compétiteurs déclinent toute responsabilité pour tous les dommages matériels ou immatériels subis notamment par les participants, les spectateurs, et plus généralement toute personne concernée, du fait de sinistres dont ils ne seraient pas directement à l'origine.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant ou après l'épreuve. Le parking officiel sera placé sous la surveillance d'un vigile. Il est cependant déconseillé de laisser des objets de valeurs dans les véhicules

Un **apéritif dinatoire** sera servi à tous les participants des épreuves sportives et à leurs invités, **dans les locaux de l'USO Foot au stade d'Orléans La Source – Rue de Beaumarchais à partir de 19h 00**, en même temps que l'annonce des résultats et la remise des récompenses. Un document expliquant le déroulement de la soirée sera distribué sur place. **Merci de confirmer la présence à l'apéritif dinatoire à l'inscription.**

Une coupe sera remise aux trois premières équipes de chaque catégorie (féminine, masculine et mixte, prix de l'originalité.

Un prix de la participation sera également décerné à l'entreprise qui aura engagé le plus grand nombre d'équipes.

Le droit d'inscription s'élève à **350 Euros (nets de taxes) par équipe, comprenant la participation à l'apéritif dinatoire des compétiteurs, pour les invités le prix est de 30 € par personne**. Le déroulement du challenge pourra être modifié en fonction des conditions météorologiques du moment ; les équipes prendront connaissance des consignes avant le départ. En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler toute ou partie de la manifestation ; les établissements pourront prétendre sur demande au remboursement de 50% de leurs droits d'inscription. La différence servira à financer les frais déjà engagés, le surplus sera dévolu à l'objectif de la manifestation. L'absence, au départ, des équipes engagées ne donne droit à aucun remboursement.

Des commissaires se tiendront le long du parcours pour assurer la sécurité et le bon déroulement du challenge. En cas de prise de raccourci, l'équipe concernée sera automatiquement disqualifiée. Pour les épreuves de Course à Pied et de VTT, comprenant plusieurs boucles, un tapis de témoin de pointage électronique attestera des passages.

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES SPORTIVES

Rendez-vous des participants sur la Base Nautique de l'Île Charlemagne. (Voir plan de situation joint)

- Ouverture du secrétariat à partir de 16h, dans le bâtiment "Accueil".
- Chaque équipe recevra ses dossards, son témoin de relais et diverses informations.

Dans la limite des places disponibles, la date limite d'inscription pour les repas supplémentaires est fixée au 1^{er} juin 2018 au soir.

Pour le départ du 12^{ème} Challenge Orléans Métropole les premiers relayeurs canoéistes devront être sous l'ordre du starter à 17h 00 précises.

Les dossards devront être portés sur le devant pour les coureurs à pied et sur le dos pour les canoéistes et les vététistes. Bien écouter les consignes du commentateur qui donnera les instructions avant le départ.

Déroulement de l'épreuve de "canoë" :

Le circuit, d'une longueur de 800m, face à la passerelle séparant les bâtiments, est composé de deux triangles sur l'eau avec portage du bateau sur la plage entre les deux triangles. À l'arrivée du deuxième tour, le porteur de la "puce témoin" doit la passer au vététiste de son équipe.

Les participants à cette épreuve devront obligatoirement porter des **chaussures fermées**, afin d'éviter les risques de coupure, et les gilets de sauvetage attachés fournis par l'organisation (Normes ISO 12402-5 ou NF EN 393). (Pour l'épreuve du Canoë, en fonction du vent, le sens du circuit pourra être inversé)

L'épreuve de VTT se déroulera sur une boucle de 5.000m partant vers l'Est, le point de départ se trouvant à proximité de la passerelle enjambant le ruisseau (voir plan). **Le port du casque à coque rigide**

(CE1078/1997) attaché est obligatoire pendant toute l'épreuve **(non fourni par l'organisation)**. Son absence est un motif de disqualification. Le parcours, balisé par des barrières, des cônes et des rubans, comporte (éventuellement) deux boucles aller-retour. Le passage en fin de boucle se fera obligatoirement sur le tapis de pointage. Si le circuit comporte plusieurs tours, à la fin du premier tour, un ruban de couleur sera passé autour du cou du coureur qui devra le conserver jusqu'à la fin de la course pour attester qu'il a réalisé l'intégralité de l'épreuve. Le parcours peut être modifié selon les conditions météo ; voir les consignes le jour de l'épreuve.

L'épreuve de Course à Pied se déroule sur une boucle de 3.000m partant vers l'Ouest. Le circuit (qui peut être modifié selon l'état du terrain par rapport au plan initial) sera matérialisé par des barrières, des cônes et des banderoles (voir le plan joint). En fin de boucle, passage obligatoire sur le tapis de pointage.

A l'arrivée, le porteur de la "puce témoin" la garde pour la dernière épreuve

La quatrième épreuve se déroulera juste après l'épreuve de course à pieds et **l'équipe ne pourra partir que pour autant qu'elle soit au complet**. Le départ aura lieu sur le parcours de la course à pieds. Les 3 membres de l'équipe devront attendre leur coureur à la fin de son parcours pour terminer ensemble les 300 mètres derniers mètres.

Les 4 participants de l'équipe devront avoir gardés leur dossard et **être ensemble à l'arrivée** : si les membres d'une équipe passent la ligne d'arrivée sans être ensemble, au complet, l'équipe **sera disqualifiée**

pour cette épreuve.

Le parcours sera balisé par des rubans.

Le temps de l'équipe sera comptabilisé par un tapis de pointage.

Pour cette épreuve, le classement sera déterminé par le temps réalisé par l'équipe.

A l'arrivée, le porteur de la "puce témoin" devra la redonner aux organisateurs (indispensable pour valider l'ensemble des temps de l'équipe).

A noter : cette manifestation n'étant inscrite dans aucun calendrier sportif local, national ou international, nul ne pourra se prévaloir de son classement aux épreuves auprès d'instances sportives officielles.

Des **vestiaires** (éviter d'y déposer des objets de valeur) ainsi que des **douches** seront mis à la disposition des participants.

Important : vous repartirez avec le bateau – (mais pas avec les rames, ni les gilets)

Le parcours est susceptible d'être modifié en fonction des impératifs techniques du moment.
